

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE
L'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITES « RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES »
ET « DEPLACEMENTS, TRANSPORTS »
SESSION 2019**

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu l'arrêté n° AR-0532-2018 en date du 13 septembre 2018 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2^{ème} classe spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports » session 2019 ;
- Vu la correspondance en date du 15 octobre 2018 de la Directrice Adjointe du CNFPT relative à la désignation d'un représentant au jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2^{ème} classe spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports » session 2019 ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie B au jury de l'examen professionnel de technicien principal de 2^{ème} classe (avancement de grade), spécialités « Déplacements, transports » et « Réseaux, voirie et infrastructures », ouvert par le Centre de Gestion lors du premier semestre 2019 et établi le 19 décembre 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2^{ème} classe spécialités « Réseaux, voirie et infrastructures » et « Déplacements, transports » les personnes suivantes :

Elus locaux :

- M. Christophe DUPRAT, Maire de Saint-Aubin-de-Médoc,
- Mme Catherine VIANDON, Maire de Saint-Germain-du-Puch.

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Yannick CHAMPNIER, Technicien principal de 1^{ère} classe, représentant du personnel,
- Mme Sylvie TATAREAU, Ingénieur en chef.

Personnalités qualifiées :

- Mme Hélène BANCELIN, Directrice générale des services,
- M. Stéphane DUCOS, Chef de service à la direction des infrastructures, représentant du CNFPT.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Catherine VIANDON est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

Le Président

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Accusé de réception en préfecture 033-283300036-20190305-AR-0210-2019-AR Date de télétransmission : 05/03/2019 Date de réception préfecture : 05/03/2019

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20190305-AR-0210-2019-AR
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019